

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 7 août 2012 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers(ères) : Jeannine Bastille, Marie-Ève Michaud, Guy Simard, Léo-Paul Thibault et Rémi Beaulieu, sous la présidence du maire suppléant, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Absence : La mairesse, Élisabeth Hudon

**1. Ouverture de la séance**

Le maire suppléant, Louis-Georges Simard, ouvre la séance à 20h00.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le directeur général fait la lecture de l'ordre du jour.

**12-08-01**

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que lu par le directeur général.

**ADOPTÉ**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2012**

**ATTENDU QUE** le procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil au moins deux jours avant la présente séance ;

**EN CONSÉQUENCE**, le maire suppléant est dispensé d'en faire la lecture.

Il demande s'il y a des corrections à apporter au procès-verbal.

Le maire suppléant demande d'apporter les corrections suivantes :

**Au point 15** : au lieu du premier alinéa « ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques 2012-2017 prévoit l'ajout d'un point d'eau dans le secteur du quai de Rivière-Ouelle ;» on devrait lire les deux alinéas suivants : « ATTENDU QU' il n'y a pas de point d'eau dans le secteur du quai de Rivière-Ouelle;» et « ATTENDU QU' il y a un étang à l'extrémité du chemin de la 5<sup>ième</sup> grève ouest et que le propriétaire est d'accord pour qu'une borne sèche y soit installé;»

**Au point 18** : au lieu du quatrième alinéa « QUE le conseil accepte de payer le salaire de l'animatrice pour la dernière semaine soit 350\$ plus les avantages sociaux totalisant un montant de 437\$.» on devrait lire l'alinéa suivant : « QUE le conseil accepte de payer le salaire de l'animatrice pour la dernière semaine soit 350\$ plus les avantages sociaux y compris les frais de CSST pour les sept semaines d'embauche totalisant un montant de 437\$.»

**12-08-02**

**IL EST PROPOSÉ** par Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2012 soit accepté avec les corrections mentionnées plus haut.

**ADOPTÉ**

**4. Suivi au procès-verbal**

Au point 15 : La borne sèche a été installée à l'étang situé à l'extrémité du chemin de la 5<sup>ième</sup> Grève Ouest. Les pompiers ont vérifié la borne sèche lors d'une intervention pour éteindre un feu à proximité et ça fonctionne bien.

**5. Période de questions**

- Aucune question

**6. Approbation du projet de limite du périmètre urbain proposé par la MRC de Kamouraska incluant une nouvelle aire de réserve**

La MRC est actuellement en processus de révision du schéma d'aménagement et de développement. Dans le cadre de cette révision, les éléments du schéma d'aménagement doivent être conformes aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement. Par exemple, le gouvernement exige des municipalités qu'elles mettent en place certaines mesures de gestion de l'urbanisation. En ce sens, l'aire de réserve est un secteur compris à l'intérieur du périmètre urbain qui ne sera pas sujet au développement résidentiel tant que 60% de la superficie vacante restante ne sera pas développer. Le but visé par cette mesure est d'éviter un développement épart à l'intérieur du périmètre urbain. La MRC a donc proposé au conseil municipal une aire de réserve situé à l'est du périmètre urbain présentement utilisée comme terre agricole. Avant d'approuver ce projet, le conseil désire informer les propriétaires des lots compris à l'intérieur de cette nouvelle aire de réserve. L'approbation de ce projet sera à l'ordre du jour d'une séance publique ultérieure.

**7. Résolutions pour un emprunt de 4 439 000\$ incluant les emprunts à renouveler en 2012, le nouvel emprunt pour le prolongement de l'aqueduc dans le chemin de la Pointe et les frais de financement**

**Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 2002-1, 2005-2, 2011-2 et 2012-1, la Municipalité de Rivière-Ouelle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 août 2012, au montant de 4 439 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Rivière-Ouelle a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC	98.80400	819 000\$	1.60%	2013	2.62663%
		842 000\$	1.90%	2014	
		866 000\$	2.05%	2015	
		891 000\$	2.25%	2016	
		1 021 000\$	2.50%	2017	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC	98.76900	819 000\$	1.55%	2013	2.63593%
		842 000\$	1.80%	2014	
		866 000\$	2.05%	2015	
		891 000\$	2.30%	2016	
		1 021 000\$	2.50%	2017	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC	98.67900	819 000\$	1.60%	2013	2.69252%
		842 000\$	1.80%	2014	
		866 000\$	2.10%	2015	
		891 000\$	2.35%	2016	
		1 021 000\$	2.50%	2017	

ATTENDU QUE l'offre provenant de **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC** s'est avérée la plus avantageuse.

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 439 000 \$ de la Municipalité de Rivière-Ouelle soit adjugée à **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC;**

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la mairesse et le directeur général secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

**ADOPTÉE**

#### **Résolution de concordance**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Rivière-Ouelle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 4 439 000 \$ :

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
2005-2	890 000\$
2005-2	1 332 000\$
2005-2	1 993 000\$
2002-1	78 200\$
2011-2	80 000\$
2012-1	65 800\$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

**12-08-04**

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉMI BEAULIEU ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 439 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 22 août 2012;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général secrétaire-trésorier à

signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA RIVIÈRE OUELLE;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 22 février et le 22 août de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Rivière-Ouelle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**ADOPTÉE**

#### **Résolution de courte échéance**

---

**12-08-05**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE MICHAUD ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 439 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 2002-1, 2005-2, 2011-2, 2012-1, la Municipalité de Rivière-Ouelle émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 22 août 2012); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2002-1, 2011-2, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE**

#### **Résolution de prolongation**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle avait le 12 juin 2012, un montant de 890 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 1 606 000 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement d'emprunt numéro 2005-2;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 22 août 2012;

**12-08-06**

**IL EST PROPOSÉ PAR GUY SIMARD ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle emprunte 890 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations (ou de billets), pour un terme additionnel de 2 mois et 10 jours au terme original du règlement mentionné plus haut.

**ADOPTÉE**

**8. Appui à la municipalité de Saint-André concernant le point de service du CLSC et du Centre de jour**

**ATTENDU** l'incendie du Foyer Desjardins de Saint-André en 1992

**ATTENDU QU'** au terme de discussions, le ministre de la Santé et Services sociaux de l'époque, M. Marc-Yvan Côté, s'était engagé par écrit à installer le point de service du CLSC et du Centre de Jour dans la municipalité de Saint-André pour desservir l'Est de la MRC;

**ATTENDU QUE,** suite à l'incendie du Foyer Desjardins de Saint-André et de l'engagement de M. Marc-Yvan Côté, la communauté de Saint-André s'est mobilisée afin de construire un édifice selon les spécifications du réseau de la Santé et Services sociaux pour loger le CLSC et le Centre de Jour;

**ATTENDU QU'** il est important pour le CSSSK de maintenir le lien de confiance avec les communautés locales et de supporter l'implication de ces communautés dans le maintien de leurs services;

**ATTENDU QUE** le vieillissement de notre population rend encore plus important les services de proximité;

12-08-07

**IL EST PROPOSÉ PAR** **GUY SIMARD** et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil municipal de Rivière-Ouelle demande au CSSSK de maintenir le point de service du CLSC et du Centre de Jour à Saint-André;

**QUE** le conseil municipal de Rivière-Ouelle demande au CSSSK de poursuivre les discussions avec les intervenants de Saint-André pour trouver une avenue satisfaisante pour les deux parties et qui respecte les engagements antérieurs du ministre de la santé et du CSSSK.

**ADOPTÉ**

**9. Entretien du chemin d'Auteuil**

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu une lettre du propriétaire du chalet situé au 127, chemin d'Auteuil demandant à la municipalité d'entretenir le chemin d'Auteuil durant l'été;

**ATTENDU QUE** le chemin d'Auteuil est un chemin privé mais qu'il est utilisé par l'ensemble de la population et les visiteurs saisonniers;

12-08-08

**IL EST PROPOSÉ PAR** **Jeannine Bastille** et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil municipal de Rivière-Ouelle autorise une dépense de 250\$ plus taxes pour l'entretien du chemin d'Auteuil durant l'été 2012.

**ADOPTÉ**

**10. Traverse de piétons sur le chemin de la 5<sup>ième</sup> grève est**

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu une demande par écrit du Camp Canawish concernant une traverse de piétons sur le chemin de la 5<sup>ième</sup> Grève Est près de la maison des Jésuites;

12-08-09

**IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Ève Michaud** et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil municipal de Rivière-Ouelle autorise le responsable des travaux publics à installer deux pancartes de signalisation pour une traverse de piétons sur le chemin de la 5ième grève est près de la maison des Jésuites incluant le traçage des lignes jaunes au sol ;

**ADOPTÉ**

**11. Approbation des comptes**

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>SOLDE</b>
AGRO ENVIROLAB	101.18 \$
RÉMY BEAULIEU	73.28 \$
BOULANGERIE NIEMAND	59.00 \$
BUROPLUS LA POCATIERE	273.56 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOIT	114.98 \$
CAMP CANAWISH	120.00 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	139.96 \$
CONSTRUCTION B.M.L. (1988) INC.	238.86 \$
CORPORATION HISTORIQUE ET CULTURELLE DE R.-O.	25.00 \$
DE LAGE LANDEN	683.79 \$
VOTRE DOCTEUR ÉLECTRIQUE	117.66 \$
LA FINE BOUCHE	1 657.50 \$
FLORENCE	25.87 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	24.00 \$
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC INC.	83.75 \$
GROUPE DYNACO	1 440.63 \$
INFORMATIQUE IDC INC.	75.83 \$
JEAN MORNEAU INC.	161.01 \$
CASSE-CROÛTE LA FRINGALE	103.48 \$
G. LEMIEUX ET FILS INC.	118.17 \$
LOCATION D'OUTILLAGE J.C. HUDON INC.	9.47 \$
MARCHÉ DE LA RIVIÈRE-OUELLE	213.32 \$
FERME DENIS MARTIN	284.81 \$
M.R.C. DE KAMOURASKA	14 087.56 \$
MUNICIPALITÉ DE ST-PACÔME	246.66 \$
GARAGE N. THIBOUTOT	103.33 \$
PERMA LIGNE	3 533.59 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE	601.09 \$
QUILLATHÈQUE	48.00 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	2 721.46 \$
RESTAURANT MOTEL L'ESCALE	992.00 \$
ROGER DUBÉ	94.27 \$
FLORENCE SIMARD	24.00 \$
SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (ST-PHILIPPE-DE-NÉRI)	6 893.68 \$
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE KAMOURASKA	105.00 \$
SOUDURE J.M. CHANTAL INC.	747.34 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	4 514.21 \$
LES TRÉSORS DU FLEUVE INC.	60.00 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	2 385.11 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>43 302.41 \$</b>

12-08-10

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la liste des fournisseurs ci-haut soit ratifiée et approuvée par le conseil.

**ADOPTÉ**

**12. Correspondance**

- Règlement # 171 de la MRC de Kamouraska visant la modification du règlement de contrôle intérimaire (RCI) # 141 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.
- Décision finale de la CPTAQ concernant la demande d'autorisation pour une utilisation non-agricole de la Ferme Gilles Landry inc.
- Lettre d'une citoyenne désirant recevoir l'eau de l'aqueduc municipal dans le chemin de la Pointe.
- Remerciement pour la contribution de la municipalité au 50ième anniversaire d'ordination sacerdotale de l'abbé Hubert Lévesque.
- Plainte d'un citoyen concernant une haie latérale trop haute chez son voisin.
- Plainte d'un citoyen concernant la collecte des matières résiduelles sur le chemin d'Auteuil.
- Lettre de Moreau Avocats inc. concernant le suivi du dossier de nuisances chez Bois GM Dufour.
- Plainte concernant deux chiens agressifs sur le chemin de la 5ième grève est.

**13. Varia**

- Aucun point

**14. Période de questions**

- Un citoyen demande s'il existe un règlement sur les chiens. Un conseiller répond qu'il y a effectivement un règlement datant de 1941 mais qu'il doit être révisé.
- Un citoyen demande à la municipalité de déplacer la boîte aux lettres situé au 149 chemin du haut-de-la-rivière car elle a été placée sur son droit de passage.
- Un citoyen demande à la municipalité de trouver une solution pour maintenir le service de collecte des matières résiduelles sur le chemin d'Auteuil.
- Un citoyen demande à la municipalité de donner le nom de «rue de la Cédrière» au chemin menant au nouveau développement de la 5<sup>ième</sup> grève.
- Un citoyen demande à la municipalité d'offrir un service de collecte des encombrants durant la période estivale pour les saisonniers.
- Un conseiller propose de demander à la Sureté du Québec d'augmenter la surveillance dans le secteur à vitesse réduite (50 km/h) sur le chemin de la Petite-Anse.

**15. Prochaine réunion de travail**

La date de la prochaine réunion de travail est fixée au **mardi 28 août 2012 à 19h00**

**16. Prochaine séance publique**

La prochaine séance publique est fixée au **mardi 4 septembre 2012 à 20h00.**

**17. Levée de l'assemblée**

**12-08-11**

**IL EST PROPOSÉ** par Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h15.

**ADOPTÉ**

Je, Louis-Georges Simard, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Louis-Georges Simard, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Adam Ménard, secrétaire-trésorier